

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20559

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 7

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au début de l'article L. 173-7, sont ajoutés les mots : « À l'exception des versements mentionnés au IV de l'article L. 351-14-1, » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son dispositif même.